

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au Foyer Montagnon, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Bernard JULLIEN, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	13/11/2020
Présents :	21	Date d'affichage :	16/11/2020
Votants :	22	Date de publication :	26/11/2020

Présents : M Bernard JULLIEN – M Pierre SERTIER – Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX – M Jean-Louis CIANFARANI – Mme Marie DALMAS – M Christophe SOULIER – Mme Audrey JULLIEN – M Guy DURAND – M Michel LAURENT – m Gilles DENIS – M Ludovic HIRTH – Mme Christelle COURTHIAL – Mme Nathalie ZAMBARDI – M Daniel MOTA – Mme Vanessa DEVAUX – Mme Isabelle DARTOIS – Mme Fanny LAMOUCHE – M Robert PARISET – M Christian TERSIGNI – M Christophe BADUFLE – Mme véronique BOUCHARD

Absents : Mme Virginie CHRISTOPHE donne procuration à Mme Vanessa DEVAUX – M Cédric WEBER

M Jean-Louis CIANFARANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Séance ouverte à 20h03

A l'unanimité les membres du conseil approuvent le rajout d'un point à l'ordre du jour :

Point 8 : subvention « Les familles et les amis Les Colombes »

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 26 Octobre 2020.

N° 02	<u>Délibération n° 2020-068</u>	Titres restaurant Détermination de la participation de la Collectivité et modalités d'attribution Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurant mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère
-------	---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-  **ACCORDE** les chèques déjeuner aux agents titulaires, stagiaires et contractuels recrutés sur un poste permanent à compter du 1^{er} janvier 2021.
-  **DIT** que le chèque déjeuner ne sera pas accordé les jours où l'agent travaille en demi-journée (matin ou après-midi) et pendant les vacances et absences de l'agent.
-  **FIXE** la valeur faciale du titre restaurant à **6€**.
-  **FIXE** la participation de la commune à **50%** de la valeur faciale du titre.
-  **ADHERE** au contrat-cadre mutualisé proposé par le Centre de Gestion de l'Isère à la date du 1^{er} janvier 2021.
-  **AUTORISE** M le Maire à signer la convention.

Arrivée de M Cédric WEBER à 20h09

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	13/11/2020
Présents :	22	Date d'affichage :	16/11/2020
Votants :	23	Date de publication :	26/11/2020

N° 03	<u>Délibération n° 2020-069</u>	Personnel Communal
		Modalités de participation à la protection complémentaire santé Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ **DECIDE** à compter du 1^{er} janvier 2021, d'adhérer à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère pour :

***la protection santé complémentaire**

- ✚ **PARTICIPE** au financement des cotisations pour la protection santé complémentaire des agents titulaires, stagiaires, et contractuels sur des postes permanents de la Commune à compter du 1^{er} Janvier 2021, comme suit :

Tranches d'âge	Isolé		Famille mono-parentale		Famille	
	Cotisation	Participation commune	Cotisation	Participation commune	Cotisation	Participation commune
FORMULE 1						
Adhérents – 32 ans	20,94 €	6,28 €	32,42 €	9,73 €	53,36 €	16,01 €
Adhérents -50 ans	32,42 €	9,73 €	47,62 €	14,29 €	80,03 €	24,01 €
Adhérents +50 ans	43,90 €	13,17 €	64,50 €	19,35 €	108,74 €	30,00 €
Retraités	59,10 €		71,93 €		139,47 €	
FORMULE 2						
Adhérents – 32 ans	28,03 €	8,41 €	42,89 €	12,87 €	70,58 €	21,17 €
Adhérents -50 ans	39,85 €	11,96 €	59,44 €	17,83 €	99,62 €	29,89 €
Adhérents +50 ans	52,34 €	15,70 €	80,71 €	24,21 €	133,05 €	30,00 €
Retraités	74,97 €		77,67 €		178,98 €	
FORMULE 3						
Adhérents – 32 ans	50,99 €	15,30 €	75,98 €	22,79 €	141,16 €	30,00 €
Adhérents -50 ans	70,92 €	21,28 €	106,04 €	30,00 €	176,95 €	30,00 €
Adhérents +50 ans	87,80 €	26,34 €	138,46 €	30,00 €	226,26 €	30,00 €
Retraités	128,33 €		132,38 €		319,80 €	

- ✚ **DIT** que seule l'offre proposée au titre de la convention signée avec le Centre de Gestion pourra faire l'objet d'une participation de l'employeur.

- ✚ **PERMET** aux agents retraités de la Commune de bénéficier de l'offre protection santé complémentaire proposée sans participation.

- ✚ **D'AUTORISER** M le Maire à signer la convention.

N° 04	<u>Délibération n° 2020-070</u>	Evolution de la garderie périscolaire en accueil de loisirs périscolaire
		Mise en place d'un projet éducatif et projet pédagogique

Retrait de la délibération de l'ordre du jour

N° 05	<u>Délibération n° 2020-071</u>	Temps périscolaires – Modification des tarifs – Instauration des quotients familiaux
-------	---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Audrey JULLIEN explique que dans le cadre du projet d'évolution de la garderie périscolaire en accueil de loisirs périscolaire, la commission a travaillé sur la mise en place des quotients familiaux pour la tarification de ces temps.

L'instauration des quotients permet d'intégrer une notion de solidarité dans la tarification des accueils proposés et de prendre en considération les caractéristiques des familles.

Le Conseil Municipal, par

***22 Voix POUR**

***1 Voix CONTRE (M Robert PARISSET)**

***0 Abstention**

 **APPROUVE** le principe de tarification des temps périscolaires selon le quotient familial

 **FIXE** la tarification des temps périscolaires du matin et du soir à compter du 1^{er} janvier 2021 selon les barèmes suivants

Quotient	Forfait heure
QF ≤ 500	1,20
501 ≤ QF ≤ 900	1,30
901 ≤ QF ≤ 1500	1,40
QF ≥ 1501	1,50

Retard et absence d'inscription : 7.50€ / enfant

N° 06	<u>Délibération n° 2020-072</u>	TE38 Enfouissement des réseaux RD53 Plan de financement définitif
-------	---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

M Bernard JULLIEN rappelle le projet d'enfouissement des réseaux secs sur la RD 53 dans le prolongement de la tranche réalisée en 2016, en direction du Fayet.

Par délibération n° 2019-025 en date du 8 Avril 2019, le Conseil Municipal avait approuvé le principe des travaux et validé l'avant-projet détaillé et le plan de financement provisoire. Sur la base de cette délibération le TE38 a poursuivi l'étude et affiné le plan de financement.

Le plan de financement définitif est le suivant :

Enfouissement du réseau d'éclairage public

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération s'élève à	25 613 €
Le montant total des financements externes s'élève à	9 448 €
La participation aux frais du TE38 s'élève à	943 €
La contribution aux investissements s'élève pour cet investissement à	15 222 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, le conseil municipal, **à l'unanimité**

 **APPROUVE** le projet et le plan de financement définitif,

 **ACTE** le montant de la contribution à verser au TE38 (16 165 € dont 15 222€ pour la réalisation des travaux, 3 versements : acomptes de 30%, acompte de 50% et solde)

Enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération s'élève à	152 170 €
Le montant total des financements externes s'élève à	100 550 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à	3 438 €
La contribution aux investissements s'élève pour cet investissement à	48 182 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

 **APPROUVE** le projet et le plan de financement définitif,

- + **ACTE** le montant de la contribution à verser au TE38 (51 620 € dont 48 182€ pour la réalisation des travaux : 3 versements : acomptes de 30%, acompte de 50% et solde)

Enfouissement du réseau France Télécom

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération s'élève à	28 547 €
Le montant total des financements externes s'élève à	3 000 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à	1 777 €
La contribution aux investissements s'élève pour cet investissement à	23 770 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- + **APPROUVE** le projet et le plan de financement définitif,
- + **ACTE** le montant de la contribution à verser au TE38 (25 547 € dont 23 770€ pour la réalisation des travaux : 3 versements : acomptes de 30%, acompte de 50% et solde)

Il est rappelé que le montant des différentes contributions énoncées ci-dessus pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

N° 07	Délibération n° 2020-073	Recensement de la population – Recrutement et rémunération des agents recenseurs
-------	---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que les opérations de recensement se dérouleront sur la commune de Valencin du **21 janvier 2021 au 20 février 2021**.

La dotation forfaitaire de recensement qui sera versée à la commune au titre de l'enquête recensement de 2021 s'élève à **4 945€** (5 282€ en 2016).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- + **AUTORISE** M le Maire à recruter 5 agents recenseurs.

- + **APPROUVE** les tarifs détaillés ci-dessous

Bordereau de district	21.50 € brut/unité
Bulletin individuel	1.38 € brut/unité
Feuille logement	0.73 € brut/unité
Fiche logement non enquêté	0.73 € brut/unité
Dossier d'adresses collectives	0.73 € brut/unité
Séance de formation	11.00 € brut/unité

- + **AUTORISE** M le Maire à mandater les rémunérations des agents recenseurs qui seront nommés par arrêté

N° 08	Délibération n° 2020-074	Subvention à l'association « Les familles et les amis Les Colombes »
-------	---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- + **ACCORDE** une subvention de 1 000€ à l'association « des familles et des amis Les Colombes » afin de lui permettre de poursuivre son action à destination des résidents de l'EPHAD des Colombes.
- + **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020

Séance levée à 21h15

Le Maire
Bernard JULLIEN